

CONVOCAATION : 08.12.2014

Sont présents : Fabrice CHARTREUX – Géraldine DEBONNET — Alain FRANCESCHI – Françoise MARC – BENOIT Pierre — Alain CHANDY – Caroline BEAUX – Daniel LABRIET –Justine GUEDOU —Corinne COLAS - Béatrice MARIOTTE - Philippe HENIQUI - Guillaume JASIAK – Nathalie-Marie WIOLAND - Alain CHANDY

Absents excusés : Yvan GEORGE qui a donné procuration à Fabrice CHARTREUX ; Justine GUEDOU

Secrétaire de séance :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 à 6 : Demandes de subvention à divers partenaires sur travaux 2015
- 7 : Acquisition de matériel informatique école – mairie
- 8 : Acquisition de bacs à sel
- 9 : Modifications budgétaires
- 10 : Inconstitutionnalité sur les cessions de terrains : Consultation de géomètres et du service des Domaines
- 11 : AOC Côtes de Toul : instruction des biens vacants et sans maitre
- 12 : Forêt communale : délivrances des coupes 2015
- 13 – Compte rendu des décisions du Maire
- 14 – Régime indemnitaire 2015

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et remercie Lysiane CUNY, secrétaire de mairie, qui quitte sa fonction de secrétaire dont elle a pris la charge en juin 1975.

Il signale que le régime indemnitaire sera revu lors d'une prochaine réunion et ne figurera pas à l'ordre du jour.

**2014- 12.12.14 - 1 – Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire auprès de Monsieur le Député Dominique POTIER pour la création d'un City Stade**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de création d'un City Stade à proximité de la Salle de la Petite Charme (parcelle AD 224) d'un montant de 52 226 € HT,
- dit que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de Monsieur le Député Dominique POTIER une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de Monsieur le Député et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer Monsieur le Député de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**2014- 12.12.14 - 2 – Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur Philippe NACHBAR pour la mise aux normes de la salle du Parvis de l'Eglise**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de mise aux normes de la salle du Parvis de l'Eglise d'un montant de 36 282.50 € HT,
- dit que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de Monsieur le Sénateur Philippe NACHBAR une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de Monsieur le Sénateur et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer Monsieur le Sénateur de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**2014- 12.12.14 - 3 – Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire auprès de Madame la Sénatrice Evelyne DIDIER pour la création d'un parking rue de l'Eglise**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de création d'un parking rue de l'Eglise d'un montant de 53 713.80 € HT,
- dit que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de Madame la Sénatrice Evelyne DIDIER une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de Madame la Sénatrice et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer Madame la Sénatrice de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**2014- 12.12.14 - 4 – Demande de subvention au titre de la DETR auprès de Monsieur le Sous-préfet pour la création d'un parking rue de l'Eglise**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de création d'un parking rue de l'Eglise d'un montant de 53 713.80 € HT,
- dit que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de Monsieur le Sous-préfet une subvention au titre de la DETR,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de Monsieur le Sous-préfet et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer Monsieur le Sous-préfet de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**2014- 12.12.14 - 5 – Demande de subvention au titre des amendes de police auprès de Monsieur le Président du Conseil Général pour la création d'un parking rue de l'Eglise**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de création d'un parking rue de l'Eglise d'un montant de 53 713.80 € HT,
- dit que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de Monsieur le Président du Conseil Général et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer Monsieur le Président du Conseil Général de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**2014- 12.12.14 - 6 - Demande de subvention auprès du CNDS pour la création d'un City Stade**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de création d'un City Stade à proximité de la Salle de la Petite Charme (parcelle AD 224) d'un montant de 52 226 € HT,
- dit que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite une subvention du CNDS,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du CNDS et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer le CNDS de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet

**2014- 12.12.14 - 7 - Acquisition de matériel informatique école et mairie**

Le Maire expose aux élus qu'une demande de renouvellement du parc informatique de l'école a été déposée par Mme la Directrice de l'école de DOMGERMAIN lors du dernier conseil d'école.

D'autre part, le Maire et les Adjoints ont investi les bureaux de l'ancienne mairie, au dernier étage, afin de leur permettre de travailler aux différents dossiers dans de bonnes conditions. Il convenait donc d'équiper ces salles en informatique.

Ces acquisitions représentent un coût financier d'un montant TTC de 3 481 €

Le Conseil Municipal, après délibération, après délibération :

- décide d'inscrire la dépense en section d'investissement, article 2183
- dit que les crédits sont ouverts par décision modificative de ce jour.

**2014- 12.12.14 - 8 - Acquisition de bacs à sel**

Le Maire expose aux élus la nécessité d'équiper la commune en bacs à sel. Le coût financier de cet investissement s'élève à 1520 € HT, soit 1824. € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide d'inscrire la dépense en section d'investissement, article 21578
- dit que les crédits sont ouverts par décision modificative ce jour.

**2014- 12.12.14 - 9 – Modifications budgétaires**

Le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'ouvrir les crédits pour les opérations d'équipement en matériel informatique l'école et le nouveau bureau des élus ainsi que pour l'acquisition des bacs à sel, non prévus au budget 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré, inscrit

- Fonctionnement : Dépenses
  - Article 61522 : bâtiments - 5320. €
  - Article 023 : virement à la section d'investissement 5320. €
- Investissement : Recettes
  - Article 021 : virement de la section d'investissement 5320. €
- Dépenses
  - Article 21578 : autre matériel et outillage de voirie 1830. €

- Article 2183 : matériel de bureau et informatique 3490. €

**2014- 12.12.14 - 10 – Inconstitutionnalité sur les cessions de terrains Consultation de géomètres et du service des domaines**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession gratuite de terrain, qui a été de tout temps pratiquée à Domgermain en l'échange d'une absence de fiscalité sur l'aménagement des terrains, a été déclarée inconstitutionnelle le 22 septembre 2010. Cette cession gratuite de terrain, qui pouvait représenter jusqu'à 10% du terrain à bâtir, devait pouvoir permettre à la commune d'aménager la voirie des rues « nouvelles » notamment (élargissement et création de trottoirs). La décision d'inconstitutionnalité rend caduque toutes les cessions qui n'ont pas été actées devant notaire. Aucune cession n'ayant été enregistrées devant notaire, les propriétaires sont donc libres d'investir leur terrain, ce qu'a fait un habitant de la rue des Vignes.

Ainsi, la commune ne pourra pas réaliser ses projets de voirie et de création de trottoirs (exemple rue des Vignes, du Tahon ou rue de la Rosière...), si elle ne se rend pas acquéreur de ces terrains.

Afin de pouvoir estimer le coût engendré par cette mesure, il convient donc de faire procéder à une délimitation, et arpentage des terrains qui pourraient être concédés à la commune, et demander au service des Domaines d'en fixer le prix.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à consulter plusieurs géomètres
- Autorise le Maire à solliciter le service des domaines pour déterminer le prix des parcelles qui pourraient être concédées à la commune.

**2014- 12.12.14 - 11 - AOC Côtes de Toul : instruction des biens vacants et sans maitre**

Le Maire informe les élus de la procédure engagée pour valoriser et développer le vignoble local des communes concernées par la zone AOC Côtes de Toul dont fait partie Domgermain, appelée Opération Côte à Côte Vignoble 2020.

Un diagnostic initial réalisé par la SAFER fait apparaître un potentiel foncier important sur l'ensemble des 8 communes de la zone concernée, mais nécessite un réaménagement du parcellaire permettant de faire apparaître des îlots d'exploitation cohérents. La SAFER dispose des outils nécessaires à ce projet.

Les Communautés de Communes du Toulinois et du Pays de Colombey et du Sud Toulinois ont engagé en 2014 cette opération de réaménagement et confié à la SAFERL une mission d'opérateur foncier.

Sur notre commune, des biens d'une surface de 0.9989 hectare, répartie sur 38 parcelles, n'ont pas trouvé d'origine de propriété, identifiés par la SAFER.

Une procédure d'instruction des biens vacants et sans maitre (BVSM) pourrait être réalisé, avec l'aide technique possible de la SAFER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte que la commune de DOMGERMAIN engage avec la SAFER une opération de reconquête des biens fonciers abandonnés ou délaissés en utilisant notamment, mais sans exclusive, la procédure dite de Biens Vacants et Sans Maître (BVSM). Cette procédure pourra être étendue à tout type de bien foncier abandonné ou délaissé dont la Commune voudrait reprendre la maîtrise ;
- autorise le Maire à signer une convention entre la SAFER et la Commune, pour une durée égale à l'opération Cote à Cote Vignoble 2020 et qui précisera les modalités techniques et financières ;
- dit que la commune s'engage, une fois devenue propriétaire, à céder au profit d'un attributaire final les parcelles susceptibles d'intéresser l'opération Cote à Cote Vignoble 2020, les transactions se faisant à la valeur vénale définie par la procédure d'estimation globale et sommaire de France Domaine lors de la procédure BVSM.

**2014- 12.12.14 - 12 – Forêt communale**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le mercredi 3 décembre 2014, en présence de la commission des Bois, les représentants de l'Office National des Forêts, pour faire un point sur l'aménagement de la forêt, les affouages, les différents travaux à prévoir....

L'ONF a proposé que la commune demande la délivrance des parcelles 1 et 36 i de la forêt communale dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande la délivrance des parcelles 1 et 36 i de la forêt communale :

- autorise la vente des grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus aussi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du responsable du service bois de l'ONF,
- délivre les délaissés pour affouage aux habitants de la commune (sont admises les personnes qui occupent un logement fixe et réel dans la commune)

Le bois de feu est délivré aux affouagistes règlementairement inscrits sur la liste de l'année 2015 et comprend :

- les tiges de chêne, frêne, érable, merisier, alisier et tilleul – marqués,
- les tiges de hêtre et charme – marqués,
- les houppiers des arbres vendus en bois d'œuvre,
- les tiges de gros diamètre déclassées (marquées distinctement),

L'exploitation se fera :

- par entreprise de travaux forestiers contractant spécialement avec la commune, pour le bois d'œuvre (abattage et débardage) et pour l'abattage des tiges de gros diamètre déclassées,
- directement par les affouagistes après partage sur pied, pour les tiges marquées, sous la responsabilité des trois personnes suivantes désignées comme garants :
  - Mr Daniel LABRIET
  - Mr Yvan GEORGE
  - Mme Nathalie WIOLAND.

Le prix de l'affouage sera fixé ultérieurement.

Les délais d'exploitation sont fixés au :

- 30.04.2016 pour l'abattage des petites futaies
- 15.09.2016 pour le façonnage, y compris les houppiers des arbres vendus façonnés
- 30.09.2016 pour la vidange des produits.

Questions diverses : des informations sont données aux élus par Monsieur le Maire ou responsable de Commission

- Eclairage public terminé : reste à faire la réception
- Travaux en cours et programmés dès le printemps
- 2 bornes incendie changées rue St Maurice et Bois le Comte
- Bilan des réunions de quartier très constructives
- Fête de St Nicolas : Corinne remercie bien St Nicolas et toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette fête.
- NAP : Parents satisfaits de l'animation – 80 élèves participent aux NAP. Merci à toute l'équipe d'animation périscolaire ainsi qu'à nos ATSEM qui apportent des animations de qualité aux élèves.
- Illuminations de Noel 2015 : Monsieur Alde HARMAND fera don de guirlandes de Noël pour l'année 2015 : remerciements appuyés de Monsieur le Maire